Nations Unies S/PV.5699



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5699e séance

Mercredi 20 juin 2007, à 10 h 15

New York

Président :	M. Verbeke	(Belgique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Chine	M. Li Junhua
	Congo	M. Gayama
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Lacroix
	Ghana	M. Yankey
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Azzarello
	Panama	M. Arias
	Pérou	M. Chávez
	Qatar	M. Al-Bader
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Williams
	Slovaquie	M. Mlynár

Ordre du jour

La situation au Libéria

Lettre datée du 7 juin 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) relative au Libéria (S/2007/340)

07-38884 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Lettre datée du 7 juin 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) relative au Libéria (S/2007/340)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Libéria une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Barnes (Libéria) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/369, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours de consultations préalables du Conseil.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2007/340, qui contient le texte d'une lettre datée du 7 juin 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) relative au Libéria, transmettant le rapport du Groupe d'experts sur le Libéria.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Congo, France, Ghana, Indonésie, Italie, Panama, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1760 (2007).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil restera saisi de la question.

La séance est levée à 10 h 20.

07-38884